

42^e OPEN DE CAPPELLE LA GRANDE

Règlement intérieur

Article I : organisation - inscription

Le tournoi est organisé par le club « L'Echiquier cappellois » et se déroule au Palais des Arts de Cappelle-la-Grande. Le Président du comité d'organisation est M. Alexandre Feryn.

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale des Echecs. Les joueurs français doivent être affiliés à la FFE (licence A). Les joueurs étrangers doivent avoir un identifiant FIDE.

Sont définitivement inscrits et appariés à la ronde 1 :

- les joueurs inscrits par courrier postal, s'ils ont réglé leur inscription
- les joueurs inscrits par internet, s'ils ont réglé leur inscription par virement bancaire
- les joueurs inscrits par internet, s'ils ont réglé leur inscription au plus tard le samedi 21 février 2026 avant 12h00, à la salle de jeu
- les joueurs titrés et invités, s'ils se sont présentés à l'organisateur au plus tard le samedi 21 février 2026 avant 12h00, à la salle de jeu ou à l'hôtel

S'inscrire au tournoi implique d'accepter l'ensemble de ce règlement intérieur.

Article II : déroulement du tournoi - règles particulières

Le tournoi se déroule en 9 rondes aux dates et horaires indiqués précédemment.

La cadence de jeu est de :

- 1 heure et 30 minutes plus 30 secondes par coup pour les 40 premiers coups,
- puis 30 minutes plus 30 secondes par coup jusqu'à la fin de la partie.

La notation est obligatoire pendant toute la partie.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur.

Pour faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups ou avoir l'accord de l'arbitre.

Un joueur, qui arrive 30 minutes ou plus après le début de la ronde, perdra sa partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre ou l'organisateur a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés à la fédération du joueur concerné. L'organisateur du tournoi est joignable au 06.10.15.46.15 et par mail : secretariat.cappelle@gmail.com

Article III : le bye

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à un « BYE » dans le tournoi, uniquement possible lors des rondes 1 à 6.

Article IV : droits d'inscription

- Seniors, seniors plus, vétérans (au 01/01/2026) : 50 euros
- Jeunes de moins de 20 ans (au 01/01/2026) : 25 euros
- GM, MI, GMf, Mif : exemptés

Article V : appariements

Les appariements se font au système suisse accéléré dégressif.

L'arbitre déterminera avant la ronde 1, en fonction des joueurs inscrits, les barrières ELO des 3 groupes.

L'arbitre utilise le logiciel Sharly-Chess 3.6.1.

Les joueurs sont chargés de vérifier les résultats qui sont publiés en direct et affichés dans la salle de jeu. Toute erreur doit être signalée à l'arbitre en chef avant la fin de la ronde.

Article VI : classement - prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le buchholz. En cas d'ex-æquo, les prix au classement général sont partagés suivant le système Hort. Les autres prix sont attribués à la place réelle et ne sont pas partagés.

Les prix ne sont pas cumulables. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 4 au plus tard. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution.

Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article VII : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est M. Emmanuel VARINIAC, arbitre international (FRA).

Il est assisté de M. Michel Barbaut, M. Philippe Blot, M. Fabrice Casier, M. Alexandre Feryn, Mme Cindy Gouvard, Mme Adina Hamdouchi, Mme Fouzia Tahar-Chaouch.

Article VIII : comportement des joueurs

La salle d'analyse est située dans l'extension du bâtiment. Les analyses ne sont pas autorisées dans la salle du tournoi, ainsi que les discussions entre joueurs.

Les cigarettes électroniques sont interdites dans le bâtiment.

Téléphones et autres appareils électroniques sont interdits dans la salle du tournoi. Des contrôles aléatoires seront mis en place.

Deux avertissements entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans le rapport technique, avec éventuellement demande de sanction auprès de la commission de discipline de la FFE.

Article IX : litige

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel, avant de reprendre la partie qu'il devra terminer. Le joueur demandeur devra ensuite rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le jury d'appel est composé de sept membres (5 titulaires et 2 suppléants).

Article X : inscription au tournoi

En s'inscrivant au tournoi, chaque joueur s'engage à respecter le règlement intérieur du tournoi.

L'arbitre en chef,
Emmanuel Variniac

L'organisateur
Alexandre Feryn